

14ème législature

Question N° : 33436	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >finances publiques	Tête d'analyse >délocalisations	Analyse > dépenses d'investissement. plan décennal. contenu.
Question publiée au JO le : 23/07/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 19/11/2013 Date de renouvellement : 11/03/2014 Date de renouvellement : 11/03/2014 Date de renouvellement : 08/07/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le plan d'investissement sur 10 ans. La presse économique qualifie de mini-plan le projet de l'état de consacrer 12 milliards d'euros sur 10 ans à des filières d'avenir. À 1,2 milliard d'euros par an, il est vrai que ce plan paraît très modeste d'autant que la situation de l'emploi exigerait une politique de grands travaux d'intérêts économiques connus comme par exemple les extensions de voies navigables qui permettrait une autre politique de transport. La France est une grande voie de transit économique et le développement du principe canal-rail-route est un facteur de progrès écologique et de développement économique incontournable. Il lui demande donc s'il ne considère pas comme indispensable cette orientation que le Gouvernement, à ce jour, n'a pas eu le courage d'assumer.